AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-15-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 27 août 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 21 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Bruno MAHE, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI, Agathe PASQUIER et Florian GRENIER.

Absents :

Monsieur Mathias LAVOLE a donné pouvoir à Madame JULINE HERITIER, Madame Nadège BROUILLET a donné pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Madame Janique FEUVRIER a donné pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Benoît LALIRE a donné pouvoir à Madame Vanessa JORGE, Monsieur Yann DEBERNARDY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT et Monsieur Gérald CANTOURNET a donné pouvoir à Monsieur Florian GRENIER.

Madame Laurence VELLA est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-5.3-133

Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des quatre Commissions thématiques de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Monsieur le Maire expose :

Lors de sa séance du 20 juillet 2026, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a approuvé la création de 4 commissions thématiques suivantes :

- Commission Planification territoriale,
- Commission Attractivité économique,
- Commission Gestion des ressources naturelles,
- Commission Qualité de vie et cohésion sociale.

Il appartient à chaque Conseil municipal de désigner pour chacune des quatre Commissions des représentants qui peuvent être Conseillers communautaires ou Conseillers municipaux. Pour Tullins, il convient de désigner deux représentants par Commission, soit huit représentants pour l'ensemble des Commissions.

Ainsi,

Vu les articles L2121-7 et suivants, L2121-22 et L5211-1 et suivant Code général des collectivités territoriales,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-15-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

Vu la délibération n° DELIB2026_244 de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais en date du 20 juillet 2026, portant création des commissions intercommunales et modification du règlement intérieur des assemblées,

Considérant que par la délibération n° DELIB2026_244 en date du 20 juillet 2026 la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a créé quatre commissions intercommunales : Commission Planification territoriales ; Commission Attractivité économique ; Commission Gestion des ressources naturelles ; Commission Qualité de vie et cohésion sociale,

Considérant que la délibération précitée prévoit que les commissions sont constituées selon deux modalités :

- par les Conseils municipaux des communes : les membres désignés peuvent être des élus communautaires ou municipaux,
- par le Conseil Communautaire du Pays voironnais : les membres désignés ne pourront être que des élus communautaires,

Considérant que la délibération précitée fixe à deux le nombre de membres que la Commune peut désigner pour siéger dans chaque commission ; que ces membres ne doivent pas nécessairement être les mêmes pour chaque commission,

Considérant que pour la Commission Planification territoriale, il est proposé de désigner : Madame Gaëlle PIRET et Monsieur Yann DEBERNARDY,

Considérant que pour la Commission Attractivité économique il est proposé de désigner : Madame Juline HERITIER et Monsieur Christian REYMOND,

Considérant que pour la Commission Gestion des ressources naturelles il est proposé de désigner : Monsieur Christian REYMOND et Madame Gaëlle PIRET,

Considérant que pour la Commission Qualité de vie et cohésion sociale il est proposé de désigner : Madame Laëtitia AMBLARD et Madame Janique FEUVRIER

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Le Conseil municipal

- **Désigne** comme membres de la Commission Planification territoriale : Madame Gaëlle PIRET et Monsieur Yann DEBERNARDY,
- **Désigne** comme membres de la Commission Attractivité économique : Madame Juline HERITIER et Monsieur Christian REYMOND,
- **Désigne** comme membres de la Commission Gestion des ressources naturelles : Monsieur Christian REYMOND et Madame Gaëlle PIRET,
- **Désigne** comme membres de la Commission Qualité de vie et cohésion sociale : Madame Laëtitia AMBLARD et Madame Janique FEUVRIER.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, le 28 août 2026

Le Maire
Jean-Philippe VIALAT

MAIRIE DE TULLINS (ISÈRE)